

Décembre 2024

# Document de réflexion sur l'extension de l'Observatoire de l'égalité entre les genres et l'intégration de données non-binaires

Mission réalisée pour le Ministère de l'Égalité des  
genres et de la Diversité

Recherche et rédaction :

[Dr. Sandy Artuso, philologue](#)  
[Enrica Pianaro, sociologue](#)

LABORATOIRE D'ETUDES QUEER, SUR LE GENRE ET LES FÉMINISMES – LEQGF ASBL

# Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Glossaire des concepts sur le genre.....	3
3.	Recherche documentaire.....	6
	État des lieux : relevé national.....	6
	État des lieux : relevé international.....	9
4.	Scénario : la non-binarité comme champ des possibles ?.....	12
5.	FAQ - Foire aux questions.....	13
6.	Complément exploratoire : Orientation sexuelle et binarités .....	16
7.	Recommandations.....	20
8.	Conclusion .....	21
9.	Bibliographie .....	22
	Cadre européen .....	22
	Références d'institutions internationales .....	22
	Offices nationaux des statistiques.....	23
	Etudes et rapports LGBTIQ+.....	23
	Diverses études qui analysent le genre .....	24
	Théories sur le genre et les sexualités – ouvrages pour un aperçu global .....	24

### Note rajoutée le 12 mai 2025

Six semaines après la finalisation de ce document, les développements politiques aux États-Unis ont pris une tournure négative pour les droits de minorités sexuelles et de genre. Une croisade contre les personnes trans et non-binaires, mais aussi contre les politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) est menée à travers des décrets présidentiels. En même temps, des autorités étatiques, des villes et des institutions académiques états-uniennes se défendent contre ces politiques et ces policies contraires aux droits humains. Ces développements ont un impact direct sur les catégories de « sexe »/genre en termes juridiques, administratifs et sociaux, et par conséquent sur le recueil de données.

Dans ce contexte d'incertitudes et sans savoir dans quelle direction les questions de genre et LGBTIQ+ vont évoluer aux États-Unis, nous suggérons de lire l'état des lieux sur les États-Unis avec précaution. Certaines informations ne sont plus à jour et de nouvelles informations pourraient venir s'ajouter dans les prochains mois. Cette remarque s'applique de manière générale à l'état des lieux des différents pays.

Il est à la discrétion des lecteur·ices de lire et d'utiliser ce document de manière réfléchie, et de compléter les informations obtenues. Ce document sert avant tout à lancer des pistes de réflexion.

**Pour citer ce document :** Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes – LEQGF, Artuso, Sandy & Pianaro, Enrica, 2024. *Document de réflexion sur l'extension de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres et l'intégration de données non-binaires*.

#### LEQGF : qui sommes-nous ?

Le **Laboratoire d'Études Queer, sur le Genre et les Féminismes - LEQGF** est une a.s.b.l. active depuis 2020. LEQGF mène des recherches-actions sur le genre, les sexualités et les questions d'égalité intersectionnelle. Ses activités s'adressent à différents publics et reposent sur la production et la transmission de connaissances et d'outils. À partir d'états des lieux, de l'évaluation de mesures et d'analyses, LEQGF développe des recommandations et propose des activités d'outillage et de ressourcement. Par le biais d'un travail evidence-based qui s'appuie sur des savoirs diversifiés, LEQGF renseigne le travail d'acteurs gouvernementaux, associatifs, militants et institutionnels, et soutient la conception d'interventions sociales qui profitent aux mieux aux populations concernées. Découvrez notre travail ici : <https://www.leqgf.lu/>

# 1. Introduction

En 2024, le **Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité** a mandaté le **Laboratoire d'Etudes Queer, sur le Genre et les Féminismes – LEQGF a.s.b.l.** pour mener une réflexion sur l'intégration de la non-binarité dans le travail de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres. Le résultat est ce document de travail, présenté le 8 janvier 2025 aux représentant·e·s du MEGA.

Le document commence par une brève définition des concepts sur le genre. Puis, il présente un état des lieux non-exhaustif compilant divers pays, ainsi que le Luxembourg. Il propose un petit scénario sur ce que la non-binarité implique pour la collecte de données au-delà du MEGA et répond à une série de questions soumises par les responsables de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres. Ensuite, le document explore la possibilité d'introduire l'orientation sexuelle comme critère de ventilation des données. Le document se termine sur des recommandations et propose une bibliographie structurée.

**Précision :** Dans diverses parties de ce document, nous discutons d'une manière critique de l'utilisation du terme « sexe » et de sa cohabitation<sup>1</sup> avec le concept de « genre » dans la recherche et les enquêtes. De plus, il ne s'agit pas dans cet exercice de réflexion de remettre en question la collecte de données sur les femmes et les hommes, ni de dire que la non-binarité équivaut à une neutralité de genre et qu'il n'est point besoin de désagréger les données par catégorie de genre. Tout au contraire, cette réflexion plaide pour le maintien du genre comme catégorie d'analyse utile<sup>2</sup>, tout en montrant l'importance et l'utilité épistémologique, sociologique et en termes de droits humains, d'élargir la catégorie de genre à la pluralité des genres et à la diversité sexuelle.

## 2. Glossaire des concepts sur le genre

Tout le long du document, nous utiliserons des termes et concepts fondamentaux des études sur le genre et des études queer. Cette partie propose un bref glossaire et des définitions concises, formulées par nos soins. Il est à noter que ces définitions ne sont pas exhaustives, elles ont été formulées dans le but de mieux comprendre notre réflexion dans le cadre de cette mission.

Pour approfondir les définitions, l'origine et l'utilisation des concepts, ainsi que leur interprétation politique, militante et académique, nous proposons la lecture du manuel « Introduction aux études sur le genre » édité par Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard (3ème édition, 2020). La partie bibliographique proposera davantage de lectures.

- **Sexe :** Ce terme est le plus connu et le plus utilisé dans les enquêtes. Cependant, il s'agit aussi d'un terme problématique, utilisé de manière incohérente dans la plupart des recherches (statistiques). Le terme renvoie à une soi-disant réalité biologique qui précéderait le monde social et l'identité de genre d'une personne. Le plus souvent, le « sexe » est opposé au « genre », le premier désignant une évidence biologique, le deuxième une construction sociale. Cette approche limite le recueil de données, car le plus souvent il porte à confusion. Que ce soit en allemand (*biologisches/soziales Geschlecht*), en anglais (*sex/gender*) ou en français (*sexe/sexe social/genre*), que désigne réellement le sexe ? Les organes génitaux ? Les caractéristiques sexuées dans leur ensemble ? Les marqueurs (« markers ») sur les documents d'identités ? L'acte sexuel, faire le sexe ? L'identité auto-déterminée par les répondant·e·s ? L'identité assignée par la société ?

<sup>1</sup> Clair, Isabelle, 2012 (1<sup>ère</sup> éd.). *Sociologie du genre*. Armand Colin, p.87.

<sup>2</sup> Wallach Scott, Joan, 2009. *Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ?* Traduit de l'anglais par Nicole G. Albert. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0005>.

Sans clarification du contexte et du terme, il est préférable de limiter son utilisation dans les enquêtes – quand cela n'est pas indispensable (p.ex. directives européennes qui imposent le recensement de données sur le « sexe » pour documenter l'avancement des politiques d'égalité entre femmes et hommes). Nous reviendrons sur cette problématique dans différentes parties de ce document. Dans le cadre de notre état des lieux, nous utilisons le mot « sexe » en citation ou entre guillemets.

- **Deux sexes :** Les enquêtes proposent la plupart du temps deux cases qui permettent de renseigner son « sexe », soit masculin/féminin ou homme/femme. Ceci se base sur le précepte que biologiquement parlant il existe « deux sexes » opposés. Depuis les années 1990, une variété de recherches en biologie<sup>3</sup>, anthropologie physique et en endocrinologie<sup>4</sup> posent la question si l'évidence du dimorphisme sexuel et d'une stricte bi-catégorisation est si évidente que cela est communément admis. Les récentes recherches en sciences sociales sur l'intersexuation viennent compléter les réflexions critiques sur la binarité des « sexes »<sup>5</sup>.

Que la notion de « deux sexes » constitue une évidence biologique ou non, et, sans vouloir amoindrir le rôle que jouent les caractéristiques sexuées dans le fonctionnement du corps, il faut se poser la question si cette donnée est la donnée *réellement demandée et réellement recueillie* dans la majorité des enquêtes. Nous reprendrons ce questionnement dans les différentes parties du document.

- **Genre :** Il s'agit d'un concept vaste issu des sciences sociales pour désigner une multiplicité de façons d'appréhender les rapports sociaux basés sur le genre. Historiquement, la notion a été construite sur les rapports d'inégalités entre femmes et hommes. Des variations terminologiques existent entre le monde francophone et anglophone. Théoriquement, le genre permet d'étudier les rapports de pouvoir (l'oppression des femmes, la masculinité hégémonique, l'hétéronormativité). Le genre en tant que concept ne désigne pas des individus (femmes, hommes), mais plutôt les relations sociales, les symboles, les pratiques et les représentations qui sont toutes façonnées par une vision du monde divisée et classifiable en masculin-féminin<sup>6</sup>. Au moins depuis la vulgarisation des travaux de Judith Butler<sup>7</sup>, le concept de genre a été élargi à la question de fluidité de genre et du dépassement des catégories femmes-hommes.

Ceci étant dit, dans la pratique courante, le genre est utilisé pour assigner une identité de genre aux individus. Ainsi, genre n'est plus utilisé au singulier, mais au pluriel (p.ex. égalité entre les genres) pour mettre l'accent sur les identifications des individus, plutôt que sur un concept.

Dans les enquêtes, on retrouve parfois « genre/Geschlecht/Gender » au lieu de « sexe/Geschlecht/sex » pour demander si la personne est une femme ou un homme, parfois suivi d'une troisième option. Comme mentionné précédemment, l'utilisation du terme genre n'est pas toujours cohérente et claire par rapport à l'utilisation du terme « sexe »<sup>8</sup>.

**Identité de genre :** Dans la pratique courante, ce terme désigne le sentiment intime d'appartenir au genre féminin, masculin, aux deux, à aucun ou à un autre genre choisi personnellement, indépendamment des caractéristiques biologiques/physiques et de l'orientation sexuelle.

<sup>3</sup> Fausto-Sterling, Anne, 2000. *Sexing the body*. Basic Books; Fausto-Sterling, Anne, 2000. *The five sexes, revisited*. The Sciences, July/August 2000, p.19-23.

<sup>4</sup> Peyre, Évelyne & Wiels, Joëlle, 2015. *Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogues entre biologies et sciences sociales*. Éditions La Découverte, Recherches.

<sup>5</sup> Raz, Michal, 2023. *Intersexes : du pouvoir médical à l'autodétermination*. Éditions Le Cavalier Bleu.

<sup>6</sup> Héritier-Augé, Françoise, 1996. *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*. Éditions Odile Jacob ; Héritier-Augé, Françoise, 2002. *Masculin Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Éditions Odile Jacob.

<sup>7</sup> Butler, Judith, 1990 (1ère éd.). *Gender Trouble*. Routledge.

<sup>8</sup> Clair, 2012.

L'identité de genre est plutôt axée sur l'auto-définition, sur la perception individuelle du genre de la personne. Chaque individu a une identité de genre, qu'iel se définisse comme femme cisgenre, homme trans, personne non-binaire, etc.

Ce terme est aujourd'hui communément utilisé par les associations militantes et organisations internationales qui s'engagent en faveur des droits des minorités sexuelles et de genre. Il s'agit aussi d'un terme de droit ou à caractère juridique : la loi peut interdire la discrimination basée sur l'identité de genre, le Rainbow Index d'ILGA-Europe mesure l'avancée des droits des personnes LGBTQ+ à travers e.a. cette notion, l'identité de genre comme concept est mobilisé au niveau international pour réclamer ou attaquer des droits<sup>9</sup>.

- **Hétéronormativité** : Le concept d'hétéronormativité a été popularisé dans les années 1990 par l'universitaire Michael Warner<sup>10</sup>. Lui précédant, les intellectuelles et écrivaines Adrienne Rich et Monique Wittig ont proposé des conceptualisations critiques de l'hétérosexualité comme principe d'ordre social, notamment à travers l'hétérosexualité obligatoire<sup>11</sup> ou la pensée straight<sup>12</sup>.

En dehors de l'académie, l'hétéronormativité est un concept utile dans le travail des institutions et associations. SOS Homophobie en donne la définition suivante :

L'hétéronormativité peut se définir comme l'ensemble des normes qui font apparaître l'hétérosexualité comme cohérente, naturelle et privilégiée. Elle implique la présomption que toute personne est hétérosexuelle et la considération que l'hétérosexualité est idéale et supérieure à toute autre orientation sexuelle. L'hétéronormativité inclut également le fait de privilégier une norme d'expression de genre binaire qui définit ou impose les conditions requises pour être accepté·e ou identifié·e en tant qu'homme ou femme<sup>13</sup>.

L'hétéronormativité va bien au-delà de l'hétérosexualité comme pratique sexuelle, elle désigne tout un système de normes et de valeurs qui régule la vie en société. Elle octroie des priviléges (juridiques : reconnaissance du mariage civil, de la filiation/parentalité, sociaux : représentations positives dans les médias, style de vie valorisé, etc.) aux personnes qui vivent en conformité avec cette norme.

- **Non-binarité** : D'un point de vue historique et militant, le terme « non-binaire » apparaît dans les années 2000<sup>14</sup> pour désigner des personnes qui ne se reconnaissent, ni dans le genre masculin-féminin, ni dans la binarité des genres, ou qui se reconnaissent dans l'un ou l'autre genre de manière variable et fluctuante. Déjà dans les années 1990<sup>15</sup>, le terme « genderqueer » émerge dans le mouvement trans et est utilisé par des chercheures trans pour désigner des personnes dont les expériences de transition (physique, sociale, juridique), ainsi que l'autoidentification sortent de la logique binaire. Aujourd'hui prévaut surtout le terme non-binaire, qui sert de terme parapluie pour désigner une multitude d'identités non-binaires (agenre, genderfluid, bigenre, abinaire, etc.). Certaines personnes genderqueer ou non-binaires se reconnaissent sous le chapeau des transidentités, d'autres non. De même, certaines personnes

<sup>9</sup> TGEU – Transgender Europe e.V., 2021. *Trans Rights Are Human Rights: Dismantling Misconceptions About Gender, Gender Identity & the Human Rights of Trans People*. <https://tgeu.org/trans-rights-are-human-rights>, consulté le 20.12.2024.

<sup>10</sup> Warner, Michael, 1993. *Fear of a queer planet: Queer politics and social theory*. University of Minnesota Press.

<sup>11</sup> Rich, Adrienne, 2003. *Compulsory Heterosexuality and Lesbian Existence*. Journal of Women's History, 15(3), p. 11 – 48. Publié pour la première fois en 1980, The University of Chicago Press. p. 631-66.

<sup>12</sup> Wittig, Monique, 1992. *The straight mind and other essays*. Beacon Press.

<sup>13</sup> SOS Homophobie, (s. d.). *Hétéronormativité ou hétérocentrisme*. <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions/heteronormativite-ou-heterocentrisme>, consulté le 20.12.2024.

<sup>14</sup> Monro, Surya, 2019. *Non-binary and genderqueer: An overview of the field*. International Journal of Transgenderism, 20(2–3), 126–131. <https://doi.org/10.1080/15532739.2018.1538841>.

<sup>15</sup> Monro, 2019.

trans se reconnaissent dans la non-binarité<sup>16</sup>, tandis qu'une grande partie se définit plutôt comme femme ou homme<sup>17</sup>.

Cependant, la non-binarité ne fait pas uniquement référence à l'autoidentification d'individus, elle propose, voire réclame, un changement au sein de la société et des institutions. Ceci pose des défis concrets d'ordre juridique<sup>18</sup>, qui vont se retrouver dans la mise en œuvre de politiques d'égalité, comme dans le recueil de données sur la société.

Nous aimerions aussi revenir sur l'utilisation du terme « données non-binaires » pour questionner s'il s'agit d'intégrer des données *non-binaires* ou des données *sur les personnes non-binaires*? Et qu'en est-il des formulations alternatives comme *données sur les personnes non-cisgenres*? Nous laissons ces questions ouvertes à la discussion.

## 3. Recherche documentaire

### État des lieux : relevé national

#### a) Constat : l'inclusion, un principe directeur

L'Observatoire de l'Égalité entre les genres a entamé un processus de réflexion sur l'intégration de données non-binaires dans ses enquêtes et bases de données. L'accord de coalition 2023-2028<sup>19</sup> et ses divers points sur la question de la non-binarité marquent une volonté politique favorable, bien que la situation actuelle ne permette pas une implémentation immédiate. Le fonctionnement administratif, politique, procédural et social à la base de la vie quotidienne du Grand-Duché du Luxembourg est de facto binaire, et ne produit actuellement que des données binaires (sauf dans des rares cas d'études particulières).

- **Cadre légal :** le Grand-Duché ne reconnaît actuellement que deux « sexes » et par conséquent, toute pièce d'identité, de sécurité sociale, ... ainsi que les bases de données s'y référant (p.ex. le Registre national des personnes physiques) produisent des données binaires.
- **Cadre administratif :** L'Observatoire utilise pour la création de ses propres bases de données des sources diverses (Eurostat, IGSS, autres ministères, services conventionnés, Police, Parquet). Par conséquent, ses observations sont aussi (non)-binaires que les données issues de ses observateurs-indicateurs.

Le défi consiste à réfléchir à : comment procéder à un changement en faveur d'une collecte non-binaire si les institutions et instances ne sont pas en concordance sur la démarche ? De plus, quels sont les motivations qui soutiennent cette démarche ?

Pour cela, nous souhaitons nous référer à l'un des cinq **principes directeurs de la collecte de données** définis par les National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, notamment celui de

<sup>16</sup> Beaubatie, Emmanuel, 2022. Aux frontières du genre. Non-binarité et transformations de l'ordre sexué. Monde Commun, vol. 2, n° 7, 2022, p. 32-47.

<sup>17</sup> Monro, 2019.

<sup>18</sup> Olivia Bui-Xuan (dir.), 2023. Le(s) droit(s) à l'épreuve de la non-binarité, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie.

<sup>19</sup> Gouvernement luxembourgeois, 2023. Accord de coalition 2023 – 2028.

<https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/accord-de-coalition-2023-2028.html>, consulté le 20.12.2024.

**l'inclusion** : « *People deserve to count and be counted [...] Everyone should be able to see themselves, and their identities, represented in surveys and other data collection instruments* »<sup>20</sup>.

Si le Gouvernement et ses institutions aspirent à une collecte de données vraiment inclusive, ces bases de données doivent refléter toute la diversité de la population, sinon elles ne seront jamais représentatives. D'autant plus si, comme statué sur le site de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres, celui-ci vise à « *fournir un ensemble de données objectives aidant les acteurs œuvrant dans le domaine de l'égalité à opérer les choix adéquats en matière de politiques d'égalité entre les genres* ». Or, sans données complètes, les acteurs gouvernementaux, associatifs, institutionnels et de la société civile ne sauront œuvrer adéquatement.

Quand il s'agit des questions relatives au genre, à la sexualité et aux questions LGBTQ+, des données quantitatives et qualitatives sont indispensables afin de pouvoir rendre compte du vécu, des expériences et des situations de vie des personnes dans leur diversité. Ces données servent dans la mise en place d'actions concrètes et dans l'élaboration de politiques conçues au plus près des personnes concernées et tenant compte de leurs besoins. Ces connaissances permettent aussi de prévenir des situations de discrimination et d'exclusion, et de fournir des outils précis aux professionnel·le·s de divers secteurs dans le but de remédier aux manques qui existent en matière de prise en compte des sujets marginalisés.

Les parties qui suivent présentent différents exemples, sélectionnés pour leur pertinence. Il est à noter que pour quasi toutes les enquêtes ou recensements, nous avons surtout eu accès aux résultats et moins aux questionnaires. Les questionnaires disponibles peuvent être consultés en ligne dans les notes de bas de page.

## b) Exemples

### Observatoire de l'Égalité entre les genres

Le MEGA nous a fourni les informations suivantes concernant le fonctionnement de l'Observatoire de l'égalité entre les genres :

L'Observatoire se décline en sept domaines (la violence domestique, l'emploi, la prise de décision, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, l'éducation, le revenu et la santé) qui se décomposent en une soixantaine d'indicateurs principaux et 550 sous-indicateurs et ventilations<sup>21</sup>.

Les sources principales pour la collecte de données sont :

- Pour le domaine de la violence domestique : des questionnaires gérés par le MEGA et distribués aux gestionnaires sociaux actifs dans le cadre de la violence domestique, la Police, le Parquet
- Pour les autres domaines : Eurostat, IGSS, autres ministères, ...

Ces indicateurs sont tous ventilés par « sexe » au moins, souvent également par âge, nationalité, niveau d'éducation, revenu, etc.

### HBSC 2022

L'étude HBSC 2022 intègre pour la première fois la catégorie *non-cisgenre* dans le volet « contexte social » de l'étude<sup>22</sup>. Une réunion a eu lieu en novembre 2024 avec l'investigatrice principale de

<sup>20</sup> National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine, 2022. *Measuring Sex, Gender Identity, and Sexual Orientation*. The National Academies Press, p. 37ff.

<sup>21</sup> Observatoire de l'Égalité entre les genres, *Rapport d'activités 2023*.

<sup>22</sup> Lopes Ferreira, Joana ; Mendes, Felipe G ; Catunda, Carolina, 2024. *Social context of school-aged children in Luxembourg – Report on the Luxembourg HBSC Survey 2022*. University of Luxembourg.

l'Université du Luxembourg. Cette réunion a permis d'obtenir des informations sur la mise en place du dispositif de collecte de données non-cisgenres, quels étaient les défis et comment cela va être intégré dans les prochaines éditions de l'HBSC.

**Une étude internationale déclinée par pays** : Bien que l'équipe du Luxembourg exprime sa volonté de vouloir élargir les catégories de genre, la constitution internationale de l'étude pose des limites. Tandis que le Canada, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Finlande et quelques autres pays ont récemment intégré une « troisième option » de genre dans l'enquête, d'autres pays l'interdisent au niveau politique, ce qui empêche une intégration dans les enquêtes.

**Utilisation restreinte d'une « troisième option » de genre** : Au Luxembourg, la catégorie non-cisgenre est uniquement utilisée dans le volet « contexte social » de l'étude et pour le niveau secondaire à partir de onze ans. Les quatre autres volets de l'étude (Covid-19, comportements liés à la santé, comportements à risque, santé mentale et bien-être) ne l'intègrent pas.

## STATEC

Le STATEC est la référence nationale pour la collecte de données statistiques, et l'une des sources principales de données statistiques sur la société et la population luxembourgeoise. Une réunion a eu lieu en décembre 2024 avec des représentant·e·s du STATEC. Cette réunion a permis de se faire une idée du fonctionnement de la collecte de données en général et, d'échanger sur la faisabilité d'introduire une « troisième option » de genre dans les statistiques du Luxembourg. Bien que le STATEC et ses collaborateur·ice·s soient ouvert·e·s à des réflexions et même à l'intégration de questions plus diversifiées sur le genre, iels sont actuellement freiné·e·s à différents niveaux :

**RNPP** : Les enquêtes majeures sur la population luxembourgeoise sont croisées avec les données du Registre National des Personnes Physiques. De ce registre sont aussi aléatoirement choisies les participant·e·s aux diverses enquêtes. Or, l'état civil luxembourgeois ne connaît que le genre « homme » et « femme », donc toute enquête statistique liée à la base de données du RNPP est binaire.

**Enquêtes mandatées par la Commission Européenne** : Les enquêtes commanditées et réunies au niveau européen par EUROSTAT sont de facto axées sur une mesure binaire du genre. Même dans les cas spécifiques où un pays européen (comme Malte, présentée dans la rubrique suivante) connaît une « troisième option » de genre, les réponses non-binaires seront redistribuées de façon indifférenciée dans la matrice « male/female » au niveau des résultats européens. Il est à noter que des discussions sont en cours au sein d'EUROSTAT sur la non-binarité des données.

**Exceptions ponctuelles** : Les collaborateur·ice·s rencontré·e·s nous ont fait part de l'expérience faite au cours de l'enquête sur la sécurité de 2020 (publiée en 2022), dans laquelle la question sur le genre des personnes interrogées proposait trois options. Malheureusement, faute d'un nombre suffisant de réponses, les réponses « non-binaire » n'ont pas été comptées dans une catégorie à part.

**Recensement de la population 2031** : Pour le recensement de l'année 2031, le STATEC est prêt à considérer, selon les dispositions prévues par le gouvernement, l'intégration de questions plus différencierées sur le genre. Le STATEC envisage de s'informer et de mener des réflexions approfondies à ce sujet.

## Centre pour l'égalité de traitement – CET

Dans le cadre des sondages « Observatoire des Discriminations », le CET a mandaté l'ILRES en 2009, 2011, 2015, 2020, 2024 pour collecter des informations auprès d'un échantillon de la population luxembourgeoise sur les motifs de discriminations couverts par le CET : la race ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge, ainsi que la nationalité,

mais pour laquelle le CET n'est pas compétent<sup>23</sup>. Les différents sondages questionnent les répondant·e·s sur le « sexe »/genre et l'orientation sexuelle. Si on se base sur la présentation des résultats dans les documents publiés, on s'aperçoit que le recueil, comme le traitement des données n'est pas fait de façon homogène.

**Discriminations croisées avec le genre :** On note une tentative de rendre compte des discriminations basées sur le « sexe/genre » et l'orientation sexuelle dans les différents sondages. Cependant, les documents publiés ne fournissent pas d'analyses croisées des différents motifs de discrimination. Par exemple, on ne sait pas combien de personnes discriminées en raison de leur genre sont aussi non-hétérosexuelles, combien de personnes discriminées en raison de leur couleur de peau le sont aussi par rapport à leur genre, etc.

## État des lieux : relevé international

### a) Europe

La Commission européenne reconnaît l'importance de disposer de données fiables et complètes dans l'implémentation de la **LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025** : « Reliable and comparable equality data will be crucial for assessing the situation of LGBTIQ people and to effectively tackling inequalities »<sup>24</sup>.

De même, l'Union Européenne s'est dotée, depuis 2007, du **European Institute for Gender Equality – EIGE** (nom en français : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, nom en allemand : Europäisches Institut für Gleichstellungsfragen). Parmi ses missions, on retrouve le Gender Equality Index qui sert d'inspiration à la structure de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres<sup>25</sup>.

Deux documents publiés par la Commission Européenne et EIGE offrent un cadre de référence intéressant pour réfléchir à la faisabilité et aux défis d'une collecte de données diversifiée.

Dans la *Guidance Note on the collection and use of data for LGBTIQ equality* du Subgroup on Equality Data du High-Level Group on Non-Discrimination, Equality and Diversity, les auteur·e·s révèlent des défis déjà connus de la première *Guidance note* de 2018 et qui se reflètent également dans le contexte luxembourgeois :

The lack of a coordinated approach; the lack of sufficient resources; insufficient comparability across different data sources; insufficient consultation with relevant stakeholders; an imbalance of data collection on different grounds of discrimination and across different areas of life; an over-reliance on proxies; and inaccurate interpretation of the data-protection frameworks<sup>26</sup>.

Il est donc d'une importance reconnue de trouver des solutions à ces manquements. Ce document tient aussi compte d'un aspect problématique de la législation européenne concernant la variable « sexe » :

Current EU legislation requires every census to collect and ask for information about sex. The question is mandatory and the response categories that are allowed are 'male' or 'female'. This has created a problem for the LGBTIQ population, since some trans, gender-diverse, and intersex people do not fall within a binary framework of sex and/or gender<sup>27</sup>.

<sup>23</sup> Centre pour l'égalité de traitement (CET). <https://cet.lu/discrimination-2/>, consulté le 20.12.2024.

<sup>24</sup> European Commission, 2020. *Union of Equality: LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025*, p.22.

<sup>25</sup> Observatoire de l'Égalité entre les genres. <https://observatoire-equalite.lu/>, consulté le 20.12.2024.

<sup>26</sup> European Commission, Subgroup on Equality Data of the High-Level Group on Non-Discrimination, Equality and Diversity, 2023. *Guidance note on the collection and use of data for LGBTIQ equality*. Publications Office of the European Union, p.16, note 27.

<sup>27</sup> EC, 2023, *Guidance Note*, p.34; confirmé par la Regulation (EC) No 763/2008 et la Commission Implementing Regulation (EU) 2017/543.

Le contexte européen montre que la non-représentativité des personnes non-binaires dans les statistiques européennes est une réalité connue des institutions européennes, mais qu'il manque des outils pour remédier à ces manquements. Cela nous renvoie au constat introductif que la collecte de données non-binaires se heurte à la réalité binaire qui guide même les principes statistiques au niveau européen. La situation ne devient pas plus simple si l'on considère l'ouverture à une ainsi-dite « troisième » option de genre légal qui permet un recensement au-delà de la binarité :

- Bien que l'Allemagne reconnaise, depuis 2018, l'état civil « divers » comme une option légale et que les cartes d'identité aient été adaptées en conséquence, le pays traite ces données de manière contradictoire dans son recensement. Si elles sont certes saisies à l'aide du registre des personnes ou dans les questionnaires complémentaires, ces données « ne sont pas [...] présentées séparément en raison du faible taux de remplissage »<sup>28</sup>.
- Malte n'a reconnu l'état civil « X » que depuis 2024 comme option légale. Il sera donc intéressant d'observer leur « census » dans le futur. Cependant, Malte recense l'orientation sexuelle de sa population depuis 2021<sup>29</sup>.
- La Norvège, le Danemark et la Suède ont des catégories binaires f-h dans le recensement de la population. Si ces pays n'offrent pas de « troisième » option de genre, la Norvège et le Danemark recensent les mariages de « même sexe »<sup>30</sup>.

## b) Amérique du nord

Le Canada peut être reconnu dans certains domaines comme un pays très progressiste, surtout quant aux droits et libertés de personnes LGBTIQ+ (ou plus correctement dans leur contexte local : 2SLGBTQI+)<sup>31</sup>. Déjà en 2017, le pays nord-américain a amendé sa « *Loi canadienne sur les droits de la personne* » afin d'y ajouter l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs de distinction illicite, donc de discrimination<sup>32</sup>. Ce même amendement a modifié également le « *Code criminel* afin d'étendre la protection contre la propagande haineuse, prévue par cette loi, à toute section du public qui se différencie des autres par l'identité ou l'expression de genre »<sup>33</sup>. Cette acceptation de la diversité des identités de genre a aussi eu des conséquences positives sur les options de changement de la mention du « sexe » dans les documents légaux comme le passeport, qui depuis juin 2019 peut afficher l'identifiant de genre « X »<sup>34</sup>. Il en est suivi une extension de ces possibilités de changement de ces marqueurs, notamment sur les certificats de naissance, bien que cela ne soit pas applicable à toutes les provinces et territoires du Canada. Mais le Québec, par exemple, rend possible la demande de changement de la

<sup>28</sup> Notes sur les résultats du ZENSUS2022 : [https://www.zensus2022.de/DE/Wer-wurde-befragt/Musterfragebogen\\_Uebersicht/\\_inhalt.html](https://www.zensus2022.de/DE/Wer-wurde-befragt/Musterfragebogen_Uebersicht/_inhalt.html), consulté le 20.12.2024;

<https://ergebnisse.zensus2022.de/datenbank/online/table/1000A-1017>, consulté le 20.12.2024.

<sup>29</sup> National Statistics Office Malta. [https://nso.gov.mt/themes\\_sources/met/census-in-malta/](https://nso.gov.mt/themes_sources/met/census-in-malta/). Questionnaire téléchargeable en bas de page.

<sup>30</sup> Statistics Norway. <https://www.ssb.no/en/befolking/barn-familier-og-husholdninger/statistikk/ekteskap-og-skilsmisser> ; Statistics Denmark. <https://www.dst.dk/en/Statistik/emner/borgere/husstande-familier-og-boern/vielser>, consulté le 20.12.2024.

<sup>31</sup> Government of Canada, 2SLGBTQI+ terminology – Glossary and common acronyms.

<https://www.canada.ca/en/women-gender-equality/free-to-be-me/2slgbtqi-plus-glossary.html>, consulté le 20.12.2024.

<sup>32</sup> Parlement du Canada, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel*, Projet de loi C-16, sanctionné le 17 juin 2017. <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/42-1/projet-loi/c-16/sanction-royal>, consulté le 20.12.2024.

<sup>33</sup> ibid.

<sup>34</sup> Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/documents-genre-x.html>, consulté le 20.12.2024.

mention du « sexe » pour obtenir une mention non-binaire (X), en plus des mentions féminin ou masculin, depuis le 17 juin 2022<sup>35</sup>.

L'aboutissement de ces évolutions sociétales se voit aussi dans les statistiques officielles du Canada, et plus concrètement leur recensement national quinquennal, le *Census of Population*. L'édition actuelle de 2021 comprenait pour la première fois une question sur le genre et la précision « à la naissance » à la question sur le « sexe », devenant ainsi selon leurs propres mots « le premier pays à recueillir et à publier des données sur la diversité de genre provenant d'un recensement national »<sup>36</sup>.

**Les États-Unis**, étant une union fédérale composée de « states » ayant des juridictions différentes et parfois divergentes, offrent une perspective hétérogène sur la question. Entre États aux politiques ouvertement transphobes, et autres États permettant le changement (non-binaire) de « sexe » sur les documents officiels, il y a néanmoins des repères intéressants pour notre analyse au niveau fédéral. Ainsi, en avril 2022, le U.S. Department of State a permis d'inscrire la mention de genre « X » sur les passeports états-uniens<sup>37</sup>. En même temps, la Social Security Administration affirme actuellement ne pas pouvoir prendre en compte une désignation « X », mais se montre ouverte à résoudre cette question à l'avenir.<sup>38</sup>

Comme leurs voisins canadiens, les États-Unis disposent d'un système élaboré et institutionnalisé de recensement de la population. Mis en œuvre par le U.S. Census Bureau, et réalisé toutes les années se terminant par zéro, le *Census of Population and Housing* vise en première ligne à récolter des données essentielles pour répartir le nombre de sièges de chaque État à la Chambre des représentant·e·s des États-Unis<sup>39</sup>. Ce même Census Bureau réalise d'autres sondages comme le *Household Pulse Survey*, qui pose entre autres des questions sur les principales caractéristiques démographiques des ménages y compris l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>40</sup>. Récemment, le U.S. Census Bureau s'est doté d'un plan d'action LGBTIQ+, plus précisément le *Sexual Orientation and Gender Identity (SOGI) Data Action Plan*. Celui-ci souligne particulièrement leur volonté d'étudier la faisabilité d'implémenter des questions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans leur sondage *American Community Survey* qui vise, par sa récurrence annuelle, à obtenir une image plus précise de la situation socio-économique de la population états-unienne<sup>41</sup>.

Dans un même souci de réfléchir à des pistes pour diversifier la collecte de données SOGI, les National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine se sont vues attribuer la mission de formuler des recommandations spécifiques pouvant être utilisées dans les enquêtes et la recherche<sup>42</sup>. Leur comité de recherche a fait une évaluation des instruments existants de collecte de données sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle qui a certes révélé des progrès en la matière, mais aussi les améliorations qui restent à faire. La question de l'inclusion de données sur les personnes non-binaires s'est aussi posée, sans qu'une solution ait été trouvée à ce stade : « *We note that a nonbinary response option for sex assigned at birth, in addition to female and male, may need to be considered in the future*<sup>43</sup>. »

Nous pouvons donc constater que **ces réflexions et questionnements sont pertinents et de grande actualité** pour de nombreux pays et gouvernements.

<sup>35</sup> Directeur de l'état civil du Québec, *Changement de la mention du sexe*.

<https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/changement-Sexe.html>, consulté le 20.12.2024.

<sup>36</sup> Statistique Canada, Le Quotidien, 27 avril 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/dq220427b-fra.htm>, consulté le 20.12.2024.

<sup>37</sup> U.S. Department of State, *X Gender Marker Available on U.S. Passports Starting April 11*.

<https://www.state.gov/x-gender-marker-available-on-u-s-passports-starting-april-11>, consulté le 20.12.2024.

<sup>38</sup> Social Security Administration, *Gender Identity*. <https://www.ssa.gov/people/lgbtqi/gender-identity.html>, consulté le 20.12.2024.

<sup>39</sup> United States Census Bureau. <https://www.census.gov/programs-surveys/decennial-census/about.html>, consulté le 20.12.2024.

<sup>40</sup> United States Census Bureau. <https://www.census.gov/data/experimental-data-products/household-pulse-survey.htm>, consulté le 20.12.2024.

<sup>41</sup> United States Census Bureau. <https://www.census.gov/topics/population/sexual-orientation-gender-identity.html>, consulté le 20.12.2024.

<sup>42</sup> National Academies, 2022, *Measuring Sex*, p. Viii.

<sup>43</sup> Ibid., p.129.

## 4. Scénario : la non-binarité comme champ des possibles ?

N.B. Ce chapitre n'est pas encore notre recueil de recommandations, mais un exercice de projection, un scénario idéal(isé) traçant le « how to » de la collecte et la désagrégation de données plus inclusives et représentatives.

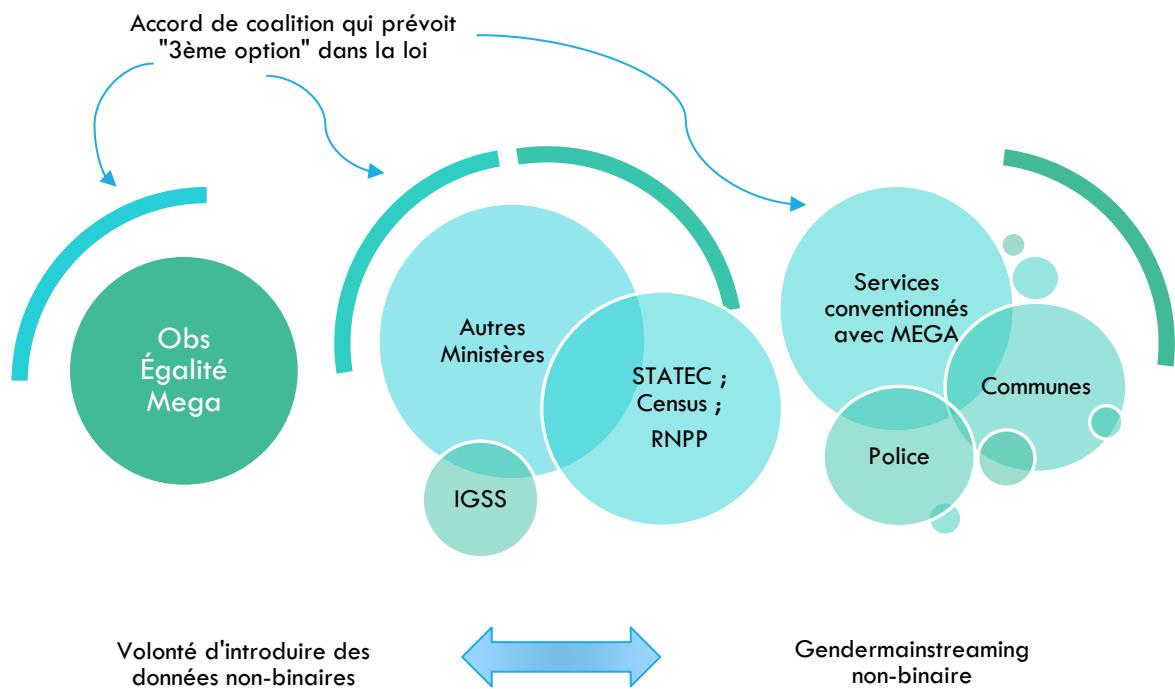
Les pages précédentes et surtout les exemples internationaux ont servi à démontrer un point : la collecte de données sur les personnes non-binaires peut uniquement s'établir et s'appliquer de manière transversale au sein des institutions publiques, si la non-binarité est officiellement intégrée dans la loi.

La volonté d'introduire des données non-binaires n'est pas anodine. Pour une mise en œuvre efficace et transversale, il faut identifier au préalable les défis que cela comporte et prendre conscience de l'ampleur de sa transposition. Introduire des données non-binaires ne peut uniquement relever de la responsabilité du MEGA, mais devrait idéalement s'inscrire dans un processus qui réunit des acteurs institutionnels variés (STATEC, Ministères, Police, etc).

Le visuel ci-dessous sert à illustrer ce que cela impliquerait pour le gouvernement si le Luxembourg partait sur la piste d'implémenter la collecte de données non-binaires. Le point de départ serait le MEGA avec sa politique de non-discrimination, de lutte contre les violences basées sur le genre et de gendermainstreaming. La portée du MEGA est cependant limitée, tant que la loi ne prévoit pas d'introduire une « troisième option » de « sexe »/genre dans l'état civil. Le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) serait adapté, ce qui permettrait d'élargir les catégories de « sexe »/genre sur lesquels se basent le STATEC et l'IGSS. En attendant, certains Ministères, acteurs institutionnels, autres institutions de recherche (LISER, LIH, UniLu) et services conventionnés qui travaillent avec le MEGA n'ont pas besoin d'attendre l'introduction d'une nouvelle loi. Il est tout à fait possible d'adapter ses questionnaires au sein des administrations communales, des associations et aussi de la Police. Par exemple, le travail que beaucoup d'acteurs font dans une optique de gendermainstreaming pourrait s'élargir à un gender

diversity

mainstreaming.



## 5. FAQ - Foire aux questions

### **Faut-il une séparation claire entre les concepts du sexe et du genre ? Comment la réaliser ?**

Si l'on suppose que « sexe » et genre décrivent deux réalités différentes d'un individu, alors oui, il faut une séparation claire. La plupart des enquêtes amalgament ces deux notions (ou les utilisent de manière interchangeable) et en font une utilisation qui n'est pas très cohérente. Or, ne faudrait-il pas plutôt questionner l'utilisation des catégories « sexe » et genre dans les enquêtes et bases de données qui, ou bien les opposent, ou bien les utilisent de façon indifférenciée ?

Prenons comme exemple un acte de violence basée sur le genre : une femme est attaquée par son partenaire intime. Elle porte plainte auprès de la police et donne sa pièce d'identité. Il se trouve que cette femme est une femme trans, qu'elle présente son genre de manière féminine, mais qu'elle n'a pas fait de « changement de sexe » à l'état civil. Comment la police va-t-elle enregistrer cette plainte ? Est-ce qu'elle se base sur l'apparence et la présentation de la personne (une femme) ou est-ce qu'elle se base sur ce qui est inscrit sur son document d'identité (un homme) ? Cet exercice de pensée permet de réfléchir à la confusion liée au « sexe » et au genre – surtout si les définitions ne sont pas clairement données pour expliquer ce que l'on entend par l'un ou par l'autre terme.

D'ailleurs, qu'un questionnaire demande le « sexe » ou le genre des répondant·e·s, un individu répondra quasi toujours par sa perception quant à son propre genre. Pour reprendre l'exemple de la femme trans, celle-ci répondra par rapport à son genre et non pas par rapport à un genre assigné à la naissance (être un homme). Son identité de genre et son expression de genre prévalent face à une inscription sur une pièce d'identité qui n'est pas choisie de manière auto-déterminée. D'ailleurs, la plupart des personnes trans, et même les personnes intersexuées, vont se définir dans l'une des catégories binaires f-h.

C'est pour cela qu'il faut clairement définir les termes qu'on utilise dans un questionnaire et que l'utilisation de ces termes doit être en adéquation avec les objectifs du recueil de données : une enquête sur la sécurité dans l'espace public mesure le sentiment de sécurité d'une personne par rapport à son identité et expression de genre en non pas par rapport à son anatomie. A l'inverse, une étude sur la prévalence des maladies de la prostate peut davantage être renseignée par la participation de personnes qui ne se définissent pas comme un homme, mais qui sont nées avec une prostate. Dans ce cas, les questions sur le « sexe »/genre doivent être adaptées aux réalités des corps et de leur fonctionnement – et aller au-delà de l'identité de genre et de l'expression de genre.

Concrètement, la notion de « sexe » pourrait être délaissée dans la plupart des enquêtes sociales, elle ne fournit pas des informations complètes. De même, si le terme « sexe » est remplacé par celui de genre, on n'obtient pas plus d'informations. Il existe des alternatives à la question usuelle « Renseignez votre sexe » qui mobilisent plutôt le concept de genre tout en se basant sur une approche en deux étapes (two-step approach)<sup>44</sup> :

- 1) A quel genre t'identifies-tu [actuellement] ? (ou alternativement : qu'est-ce qui décrit au mieux ton identité de genre ?)
- 2) Quel est le genre qui t'as été attribué/assigné à la naissance ?

Dans les enquêtes médicales, l'information recherchée est axée sur le corps et son fonctionnement. Ceci-dit, dans un contexte médical aussi, la question du « sexe » peut être incomplète et le recours à une approche en deux étapes, comme présenté ci-dessus, s'avérer utile. Une piste complémentaire pourrait inclure une réflexion sur l'intégration d'une question sur les « caractéristiques sexuées » à la place d'une question sur le « sexe ». Cependant, une telle question devrait uniquement être posée si elle est indispensable à la compréhension de l'enquête. Une autre piste de réflexion concerne le recensement de l'intersexuation et/ou les variations des caractéristiques sexuées. Le vocabulaire (même légal) autour de

<sup>44</sup> EC, 2023, *Guidance note*, p. 63f; European Institute for Gender Equality (EIGE), 2024. *Quality considerations for EIGE's Gender Statistics Database (2nd edition): Evolving trends in producing gender equality data and intersectional perspectives*. Publications Office of the European Union, p. 27f.

la question intersex se base avant tout sur le « sexe » et non sur le genre. Le sujet est délicat et même dans le cadre d'enquêtes doivent primer les préceptes des droits humains<sup>45</sup>.

Finalement, il est primordial de fournir des définitions simples et compréhensibles des termes utilisés dans les questionnaires/formulaires afin d'éviter des interprétations divergentes par les répondant·e·s. Cela implique néanmoins que les auteur·e·s des questionnaires/formulaires soient suffisamment informé·e·s sur les questions de genre et en mesure de fournir des définitions adéquates. Une telle démarche favorise la concordance entre les attentes des chercheur·e·s et la compréhension des participant·e·s. Une tentative qui va dans ce sens constitue l'étude HBSC<sup>46</sup> menée en 2022 par l'Université du Luxembourg qui a fourni des explications sur la terminologie « sexe »/genre utilisée dans le questionnaire (Q4, Q5, Q6) et qui a été administrée à des jeunes du secondaire à partir de onze ans.

### **Comment déterminer si c'est le sexe ou le genre qui joue le rôle majeur au sein des inégalités ?**

Cette question devient obsolète si on part de la réflexion que pour à peu près tous les domaines et tous les indicateurs utilisés par l'Observatoire de l'Égalité entre les genres, l'inégalité est inhérente au genre de la personne et non pas au « sexe » (si « sexe » est utilisé pour désigner l'anatomie d'une personne, cf. glossaire). De manière générale, il en va de même pour la majorité des études menées au Luxembourg. A part le recueil de données médicales destinées à collecter des informations sur la santé physique, le recueil est presque toujours axé sur le genre et non sur le « sexe »<sup>47</sup>.

Ne faudrait-il pas plutôt repenser la prédominance de la notion de « sexe » par rapport aux objectifs des enquêtes et des bases de données ?

Quelles informations sont réellement nécessaires dans le cadre de telle enquête ou telle base de données ? Pourquoi avons-nous besoin de demander le « sexe » (en référence à l'anatomie) ? La notion de « sexe » permet-elle une compréhension holistique d'un phénomène social menant à des inégalités ? Demander le genre n'est-il pas suffisant pour mesurer les inégalités ?

De même, la question sur le « sexe »/genre attribué à la naissance est-elle toujours une information nécessaire dans chaque enquête ou recueil de données ?

### **Comment empêcher l'amalgame des données ? Comment veiller au maximum à la clarté des résultats représentés ?**

Pour arriver à plus de clarté possible, il faut changer le recueil à la base, c.à.d. ne pas utiliser « sexe » et genre comme des notions opposées. C'est parce qu'il y a déjà un amalgame avant et pendant la conception du questionnaire que maintes études se heurtent à l'amalgame des données. Par la suite, cette confusion se perpétue en administrant le questionnaire à des personnes qui peuvent avoir des interprétations différentes des catégories demandées. Il peut s'avérer utile d'abandonner petit à petit la notion de « sexe » et d'intégrer plus systématiquement la notion de genre, sans jamais faire l'impasse de fournir des explications sur les termes utilisés.

### **Comment prendre en compte que l'identité de genre se base sur le principe de l'autodétermination ?**

Pourquoi l'identité de genre ou le genre seraient-ils moins objectifs que le « sexe » ? Les recherches statistiques se basent sur la définition de critères objectifs et la recherche de précision statistique dans les enquêtes en population générale. Ceci peut constituer un frein et empêcher de travailler avec le critère d'auto-déclaration surtout quand il s'agit du genre, car cette réponse serait trop fluctuante. Pourtant, dans les variables socio-démographiques, la notion de « sexe » n'est pas plus une donnée objective que le genre ou l'identité de genre auto-déclarée. Le « sexe » n'est pas une donnée comme l'âge qui est établie à partir d'une date de naissance inscrite dans un registre et qui ne change pas dans la vie d'un

<sup>45</sup> LGBT Foundation, 2015. *Ethical research: good practice guide to researching LGBT communities and issues*, <https://lgbt.foundation/conducting-and-supporting-research/>, consulté le 20.12.2024; EC, Guidance note.

<sup>46</sup> Consultation du questionnaire de l'étude HBSC avec l'investigatrice principale.

<sup>47</sup> National Academies, 2022, *Measuring Sex*, p. 43f.

individu. Le « sexe » aussi est assigné à une personne et contrairement à la date de naissance, il peut être modifié au cours d'une vie (selon les lois en vigueur).

Au niveau des Nations Unies et ses Objectifs de développement durable (ODD), il est recommandé de :

All questions on personal identity, whether in surveys or administrative data, should allow for free response as well as multiple identities. Personal identity characteristics (particularly those that may be sensitive, such as religion, sexual orientation, gender identity or ethnicity) should be assigned through self-identification, and not through imputation or proxy<sup>48</sup>.

### **Comment faire face au taux élevé de non-réponse quant à la question de l'identité de genre, respectivement au faible nombre de personnes non-binaires ?**

Lors de son intervention le 08.09.2023 au Luxembourg, la professeure en informatique et sciences naturelles RyLee Hühne a démontré, à travers ses propres recherches sur le recueil de données non-binaires, que le taux élevé de non-réponse peut être réduit en laissant le choix aux personnes de se définir elles-mêmes. Les box d'expression libre, c'ds dans laquelle une personne inscrit son identité de genre, stimulent davantage la participation des personnes qui ne se définissent pas comme femme et homme. Créer un box d'expression libre ne signifie pas que l'on ne peut pas créer une catégorie parapluie ultérieurement. Les personnes qui se définissent comme agenres, genderqueer, genderfluid, bigenres, etc. peuvent toutes être recensées dans une catégorie « non-binaire » pour les besoins de l'enquête en question. Ceci vaut surtout pour les enquêtes généralistes dirigées vers la population dans son ensemble. L'idée est de ne pas limiter ou de ne pas imposer des catégories, pour permettre un recueil de données moins restrictif.

Cependant, uniquement insérer un box « libre expression » ne signifie pas automatiquement que le questionnaire ne reproduit pas une sorte de **binarité+**, c'ds le choix entre les cases F/H plus une troisième option plutôt insignifiante. Une bonne partie des sondages menées au Luxembourg pour le compte de différentes structures intègrent une troisième option de genre dans leur questionnaire. Toutefois, leur utilisation n'est pas réfléchie et il en résulte finalement une non-exploitation des données. A titre d'exemple, nous pouvons citer le questionnaire du CAPE (2024) qui demande : Geschlecht – Weiblich – Männlich – Sonstiges : \_\_\_\_\_ dans un sondage administré à ses usager·ères. Si le questionnaire a le mérite de laisser ouverte sa troisième option de genre, qui se base sur l'auto-définition de la personne, différents problèmes se posent de manière générale pour la plupart des questionnaires.

Premièrement, le choix des mots doit être cohérent, surtout si le questionnaire est traduit dans plusieurs langues. Que signifient dans ce contexte « Geschlecht », « weiblich » et « männlich » ? Désignent-ils les attributs sexuels ou les femmes et les hommes ?

Deuxièmement, poser la question de cette manière, en y ajoutant « Sonstiges », ouvre la porte aux trolls. Il s'agit de personnes – surtout et souvent des hommes cisgenres – qui se sentent dérangé·e·s par la possibilité de non-binarité et qui viennent saboter les questionnaires qui proposent une troisième option en répondant par « Je suis un camion, un GI Joe, un hélicoptère d'attaque, ... ».

Troisièmement, une personne non-binaire peut se sentir blessée par une formulation qui ne laisse pas d'autre option que de se définir comme « Sonstiges », « autre », « divers », etc. et finalement choisir de ne pas répondre au sondage ou d'abandonner en cours de route.

Concernant la question du faible nombre de personnes non-binaires, il faut d'abord questionner, si la difficulté est liée au *faible* nombre de personnes non-binaires ou si les outils de collecte de données, utilisés jusqu'à maintenant, ne sont pas adaptés au recueil et à la désagrégation de données sur la diversité des genres<sup>49</sup>. Les enquêtes pionnières du William Institute aux Etats-Unis montrent que le nombre

<sup>48</sup> Office of the High Commissioner for Human Rights, 2018. *A Human Rights-Based Approach to Data. Leaving no one behind in the agenda for sustainable development*, p.12f.

<sup>49</sup> Trachman, Mathieu & Lejbowicz, Tania, 2018. Des LGBT, des non-binaires et des cases. Catégorisation statistique et critique des assignations de genre et de sexualité dans une enquête sur les violences. Revue française de sociologie, Vol. 59(4), 677-705.

de personnes qui se définissent comme non-binaires n'est pas si négligeable<sup>50</sup>. Le plus souvent, la difficulté est plutôt liée à des questions non-adaptées et qui n'arrivent pas à saisir la multiplicité des cas de figure. Cette difficulté ne se limite pas uniquement à la question qui renseigne sur le genre des répondant·e·s, mais est transversale à tout le questionnaire (**voir question suivante**).

Finalement, quel est le but de mesurer la non-binarité si à la fin on considère que les réponses ne sont pas représentatives et peuvent être négligées dans l'analyse et la présentation des résultats ? Même si le nombre de répondant·e·s non-binaires est plutôt faible par rapport à d'autres sous-groupes, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent davantage être touché·e·s par diverses formes d'exclusion sociale et de marginalisation. Prenons comme exemple le « 2023 Safety Monitor » de Statistics Netherlands – CBS mené auprès de la population des Pays-Bas. Les personnes LGBTIQ+ dans leur ensemble<sup>51</sup> font plus souvent l'expérience de différentes formes de violence par rapport à la population non-LGBTIQ+. Au sein du groupe LGBTIQ+, ce sont les répondant·e·s non-binaires et genderqueer (NBGQ) qui font l'expérience la plus élevée de crimes violents (toutes catégories d'orientation sexuelle, d'identité de genre et de statut intersex confondues)<sup>52</sup>.

#### **Comment recenser les données (données administratives vs enquêtes) ?**

Chaque questionnaire est construit selon des objectifs à atteindre et afin de pouvoir répondre au questionnement de l'enquête. De la même manière, introduire la question de la non-binarité devrait se faire de manière cohérente et systématique. Le questionnaire dans son ensemble devrait refléter la non-binarité. Ainsi, dans un questionnaire, il est utile de vérifier toutes les questions : les questions sur la constellation familiale, parlent-t-elles de « parent » ou de « mère/père » ? Les questions sur la composition des ménages, s'adressent-elles aussi aux personnes non-binaires ?

- ⇒ Des éléments de réponse supplémentaire sont donnés dans la partie sur l'orientation sexuelle et l'hétéronormativité.

## **6. Complément exploratoire : Orientation sexuelle et binarités**

Les compétences du MEGA ont déjà été élargies à la question LGBTIQ+ à côté de la question d'égalité femme-homme. L'orientation sexuelle est un critère utile afin d'approfondir la compréhension de certains phénomènes sociaux et afin d'observer les tendances liées à l'égalité de genre. Par exemple, les enquêtes sur le travail du care ou le travail domestique montrent que les déséquilibres sont largement plus importants dans les couples hétérosexuels<sup>53</sup>.

En même temps, introduire l'orientation sexuelle comme critère de ventilation des données permet de diversifier la catégorie de genre dans les enquêtes et d'avoir une vue plus détaillée de l'échantillon. Prenons comme exemple le vécu des violences basées sur le genre. Celui-ci n'est pas identique pour les femmes hétérosexuelles et pour les femmes non-hétérosexuelles comme le montre l'EL\*C dans une recherche qui fait dialoguer violences envers les femmes, violences basées sur le genre et violences

<sup>50</sup> Williams Institute on Sexual Orientation and Gender Identity Law and Public Policy, Bianca D.M. Wilson & Ilan H. Meyer, 2021. Nonbinary LGBTQ Adults in the United States.

<https://williamsinstitute.law.ucla.edu/publications/nonbinary-lgbtq-adults-us>, consulté le 20.12.2024.

<sup>51</sup> Statistics Netherlands – CBS. <https://www.cbs.nl/en-gb/news/2024/41/the-netherlands-has-2-7-million-lgbtqia-people>, consulté le 20.12.2024.

<sup>52</sup> Statistics Netherlands – CBS. <https://www.cbs.nl/en-gb/news/2024/50/1-in-10-lgbtqia-people-are-victims-of-violence>, consulté le 20.12.2024.

<sup>53</sup> Abramowski, Ruth, 2020. *Das bisschen Haushalt: Zur Kontinuität traditioneller Arbeitsteilung in Paarbeziehungen – ein europäischer Vergleich*. Verlag Barbara Budrich; Hoan, Emily & Macdonald, Geoff, 2024: "Sisters Are Doin' It for Themselves": Gender Differences in Singles' Well-Being. Social Psychological and Personality Science, 0(0).

hétéronormatives<sup>54</sup>. De même, l'étude *Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés*<sup>55</sup> réalisée par Christelle Hamel, et qui se base sur les résultats de l'enquête VIRAGE réalisée par l'INED en 2015, montre que les jeunes filles lesbiennes et bisexuelles, comme les jeunes garçons gays et bisexuels, sont le plus souvent victime de violences intrafamiliales (psychologiques, physiques et sexuelles) que les jeunes hétérosexuels et hétérosexuelles. Plus récemment, la thèse de Lucie Wicky "Les violences sexuelles subies par les hommes en France. Parcours de violences et rapports d'âge"<sup>56</sup> montre que les hommes non-hétérosexuels sont plus exposés, plus silencieux et moins soutenus.

Ces exemples servent à illustrer la pertinence de considérer l'orientation sexuelle dans les enquêtes. En même temps, ils font émerger les points aveugles des enquêtes qui n'intègrent, n'exploitent et n'analysent pas l'orientation sexuelle comme variable pour mieux comprendre les phénomènes sociaux et informer les politiques publiques, tout comme l'action sociale.

Si l'orientation sexuelle s'avère un critère pertinent, comment recueillir cette donnée dans les enquêtes et les données administratives ? Faut-il l'intégrer dans le recensement du Luxembourg et si oui, comment ?

Dans les recensements populationnels, on retrouve Malte qui depuis 2021 pose la question de l'orientation sexuelle pour les personnes de 16 ans ou plus :

Q - Which of the following best describes your sexual orientation?  
A - Straight/Heterosexual ; Gay or Lesbian ; Bisexual ; Other (Specify)<sup>57</sup>

La sexualité est une composante complexe de l'humain. Elle est à priori "invisible" et contrairement au genre, elle ne peut être liée à des caractéristiques physiques, comme cela est communément fait dès la naissance. La sexualité prend plus de place dans la vie d'une personne à partir de la puberté, bien que dès le plus jeune âge, les adultes projettent des représentations et des attentes hétérosexuelles sur les enfants<sup>58</sup>. Mesurer la sexualité peut s'avérer difficile, car elle est accompagnée

(1) d'injonctions sociales fortes : l'hétérosexualité supposée de chaque individu, la déviance des individus qui ne sont pas "hétéros", l'hétérosexualité comme une norme qui n'a pas besoin d'être explicitement nommée, ni étudiée comme pratique sexuelle, car elle va de soi<sup>59</sup>.

(2) d'une histoire problématique qui dépeint certaines pratiques comme déviantes et d'autres comme naturelles<sup>60</sup>, qui renforce l'hétérosexualité comme seul modèle sociétal viable et qui construit des catégories sexuelles binaires et opposées : l'homosexualité et l'hétérosexualité – la bisexualité se trouvant « entre les deux ».

Si ces catégories relèvent de la construction sociale et historique<sup>61</sup>, elles sont aussi un outil de lutte pour les minorités sexuelles<sup>62</sup>. Celles-ci s'approprient le vocabulaire médical et juridique pour insuffler leur

<sup>54</sup> Eurocentralasian Lesbian\*Community - EL\*C, Mestre i Mestre R., De Vido S., 2024. *Lesbianising the Istanbul Convention. Research on the Implementation of the Convention to Protect LBTI Women*.

<https://lesbiangenius.org/lesbian-analysis-of-the-istanbul-convention>, consulté le 20.12.2024.

<sup>55</sup> Hamel, Christelle, 2020. *Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés*.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/etudes-violences-intrafamiliales-les-filles-et-les-jeunes-lgbt-plus-touches-362>, consulté le 20.12.2024.

<sup>56</sup> Wicky, Lucie, 2024. *Les violences sexuelles subies par les hommes en France*. Paris (Institut National d'Etudes Démographiques) : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Thèse soutenue le 15 novembre 2024.

<sup>57</sup> National Statistics Office Malta. [https://nso.gov.mt/themes\\_sources/met/census-in-malta/](https://nso.gov.mt/themes_sources/met/census-in-malta/). Questionnaire téléchargeable en bas de page.

<sup>58</sup> Richard, Gabrielle, 2024. *Protéger nos enfants*. Editions Binge, Sur la Table.

<sup>59</sup> Halperin, David M., 1989. *Is There a History of Sexuality?* History and Theory, vol. 28, no. 3, 1989, p. 257–274; Jackson, Stevi, 1999. *Heterosexuality in Question*. SAGE Publications.

<sup>60</sup> Tin, Louis-Georges, 2008. *L'invention de la culture hétérosexuelle*. Éditions Autrement, Sexe en tout genres.

<sup>61</sup> Katz, Jonathan Ned, 2007 (2e éd.) *The Invention of Heterosexuality*. The University of Chicago Press.

<sup>62</sup> Prearo, Massimo, 2014. *Le moment politique de l'homosexualité*. Presses universitaires de Lyon ; Chetcuti Natacha, 2010. *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*. Payot.

sens à ces catégories et en créer des nouvelles. Leur but est de déstigmatiser ce que la médecine et le droit ont construit comme une déviance. Ces catégories rendues politiques, elles deviennent une identification communément acceptée : homo, gay, lesbienne, bi·e, pan, queer, gouine, etc.

De ces catégorisations émerge progressivement le sigle communément utilisé L·G·B·T·I·Q·+ qui regroupe et décrit des pratiques sexuelles et des identifications de genre qui ne s'inscrivent pas dans la norme hétéronormative et cismormative. Bien que ce sigle constitue, pour une bonne partie des personnes non-hétérosexuelles, un moyen de reconnaissance (d'une identité minorisée, d'un combat politique, d'un instrument de mesure et d'action sociale), pas toutes les personnes qui vivent une sexualité non-exclusivement hétéro se reconnaissent dedans. Ainsi, nous retrouvons des personnes queer qui, pour de multiples raisons, ne s'identifient ou n'utilisent pas les catégories lesbienne, gay, bisexual·le, queer pour nommer leur sexualité. Ces raisons incluent : le rejet des catégories en lien avec leur vision militante, une sexualité perçue comme fluctuante, la non-connaissance du vocabulaire, la non-traduction du vocabulaire « occidental » en d'autres langues<sup>63</sup>, la vie loin des métropoles, le refus de s'identifier à cause d'une homophobie internalisée, etc.

C'est dans ce contexte, que le **modèle AIB - Attraction, Identity, and Behavior** - se révèle pertinent pour comprendre la sexualité dans son ensemble<sup>64</sup>. Ces trois éléments se réfèrent à trois composantes distinctes, mais liées, et qui forment la sexualité d'une personne.

Ce modèle est couramment utilisé en santé publique pour aborder les problèmes d'exclusion de certaines populations et questionner pourquoi les mesures de prévention n'arrivent pas à les atteindre. Ceci est né du constat que se focaliser sur « l'identité » quand il s'agit de prévention (des IST p.ex.) limite la portée des outils mis en place pour sensibiliser, prévenir et soigner. Ainsi, dans la lutte contre le SIDA, s'adresser uniquement à des publics homosexuels et bisexuels a ses limites. Une grande partie des hommes touchés ne s'identifient pas comme gay, homosexuel ou bisexual et ne se sentent pas concernés. Ainsi, une appellation plutôt axée sur la « pratique » sexuelle est mise en avant : hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) ou MSM (Men having sex with men) en anglais. Ce terme a l'avantage de décrire la pratique et non de focaliser sur l'identité – ce qui dans le travail de santé publique s'avère plus efficace.

Dans le recueil de données, quand il s'agit du domaine de la santé<sup>65</sup>, il peut être pertinent de s'orienter sur la fonction du corps et l'état physique d'un individu (IST, utilisation de substances, condition physique), plutôt que sur l'identité de la personne (gay, lesbienne, queer, bi·e). Dans les enquêtes, le modèle AIB permet de saisir la complexité du concept de sexualité comme variable statistique et de dépasser les limites de simplement demander « l'orientation sexuelle ». La sexualité et l'orientation sexuelle doivent être construites en lien avec les objectifs directs du questionnaire et de son utilisation sociale.

Comme cela a aussi déjà été dit dans la partie sur le genre, le risque de non-réponse peut être diminué si l'on pose des questions axées sur l'auto-définition. Si une question plus directe sur l'orientation sexuelle n'est pas opportune dans un questionnaire donné ou si elle pourrait être perçue comme trop délicate, alors on peut poser des questions plutôt axées sur les modes de vie et les interactions quotidiennes des répondant·e·s. Par exemple, au lieu de demander l'orientation sexuelle de la personne, on pourrait plutôt poser la question sur la composition du ménage : « en couple marié avec personne de même sexe – en couple marié avec personne de sexe différent – en couple non-marié avec personne de même sexe, etc »<sup>66</sup>.

---

<sup>63</sup> Kaabour, Marwan (ed.), 2024. *The Queer Arab Glossary*. Saqi Books.

<sup>64</sup> American Institute of Bisexuality – bi.org, (n.d.) *The AIB – Model*. <https://bi.org/en/101/AIB-model>, consulté le 20.12.2024.

<sup>65</sup> Institute of Medicine (US), Committee on Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Health Issues and Research Gaps and Opportunities, 2011. *The Health of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People: Building a Foundation for Better Understanding*. The National Academies Press.

<sup>66</sup> United States Census Bureau, 2020, *Decennial Census of Population and Housing*.

[https://www.census.gov/programs-surveys/decennial-census/technical-documentation/questionnaires.2020\\_Census.html](https://www.census.gov/programs-surveys/decennial-census/technical-documentation/questionnaires.2020_Census.html), consulté le 20.12.2024.

Dans un souci de cohérence dans la collecte de données sur l'orientation sexuelle, de plus recoupée avec des données sur le genre, il faudrait faire attention à ne pas reproduire la binarité de genre. Ceci peut facilement arriver, comme on le voit dans la section sur la composition familiale de l'étude HBSC 2022. La question 67 s'intéresse au domicile des jeunes et avec qui iels vivent. La réponse donne la possibilité de choisir : « Mère – Père – Compagne ou compagnon de ton père – Compagnon ou compagne de ta mère, ... ». Malgré cette ouverture, les questions suivantes reposent sur le modèle mère-père sans proposer d'option sur les familles homo\_sexuelles.

Dans une logique de déconstruction de binarité sexuelle, il faudrait veiller à ne pas utiliser des terminologies comme « ... de sexe opposé », car cela renforce la binarité de genre. Il faudrait aussi réfléchir à l'utilisation de « personne de même sexe » et l'alternative « personne de même genre », et ce que cela implique pour la recherche.

Finalement, le modèle AIB, ainsi que les réflexions sur le genre et l'orientation sexuelle montrent que la sexualité et le genre ne sont pas tout à fait dissociables, ni dans l'intervention sociale, ni dans le recueil de données. L'attraction sexuelle d'un individu se fait par rapport au genre de l'autre personne – s'il n'y avait pas de genre (femme, homme, non-binaire), il n'y aurait pas d'orientation sexuelle (homo, hétéro, pansexuelle) et vice versa. Ceci peut être pris en compte dans la collecte de données, car cela peut influencer comment une personne répondra à un questionnaire ou un sondage. Dans un souci d'analyses croisées, cela peut fournir des données supplémentaires afin de comprendre et d'expliquer ce qui est statistiquement observable et, de proposer des analyses croisées plus précises.

#### Traitement de données à caractère personnel

Le règlement général sur la protection des données (RGPD)<sup>67</sup> précise que certaines données personnelles sont à caractère sensible, notamment la vie sexuelle et l'orientation sexuelle. La loi précise aussi que cette donnée peut être demandée dans le cadre de recherches scientifiques et à des fins statistiques, de même, elle peut être recueillie si la personne « concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques »<sup>68</sup>. Il serait possible de l'intégrer au recensement de la population. Dans les enquêtes généralistes, cette question peut être volontaire. Le risque étant toujours que les personnes n'y répondent pas.

Les catégories « sexe »/genre ne sont pas incluses dans les données sensibles. La mention du « sexe » est intégrée au RNPP et elle figure sur les documents d'identité. Aussi, il est usuel de demander cette donnée dans les enquêtes. Néanmoins, il faudrait réfléchir à ce que l'introduction d'une « troisième option » implique dans le recueil des catégories de genre. Comment traiter et conserver les informations sur le statut transgenre, intersex ou non-binaire ? Aux États-Unis, une réflexion juridique est menée à cet égard, car certains États comme l'Oregon et le Delaware définissent le statut transgenre et non-binaire comme une donnée sensible, d'autres États non<sup>69</sup>. En Europe, l'identité de genre pose question au niveau du RGPD<sup>70</sup>.

<sup>67</sup> The General Data Protection Regulation (GDPR), Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament.

<sup>68</sup> Commission nationale pour la protection des données.

<https://cnpd.public.lu/fr/professionnels/obligations/liceite/donnees-sensibles.html>, consulté le 20.12.2024

<sup>69</sup> Zetoony, David A., 2023. Defining ‘sensitive data’: How do different states treat questions of gender and sexuality ? [https://natlawreview.com/article/defining-sensitive-data-how-do-different-states-treat-questions-gender-and\\_](https://natlawreview.com/article/defining-sensitive-data-how-do-different-states-treat-questions-gender-and_), consulté le 20.12.2024.

<sup>70</sup> Feiler, Lukas et al., 2024. The protection of gender identity under the GDPR.

<https://www.connectontech.com/the-protection-of-gender-identity-under-the-gdpr-2/>, consulté le 20.12.2024.

## 7. Recommandations

### Recommandations axées sur le recueil de données

- **Principe de parcimonie** : « [Collect only necessary data](#) »<sup>71</sup>.  
Réfléchir si dans le recueil de données en question (sondages, informations administratives) il est nécessaire de demander le genre/le « sexe » de la personne. Quel est la pertinence de demander cette donnée ?
- **Principe de précision** : « [Use precise terminology that reflects the constructs of interest](#) »<sup>72</sup>.  
Définir dans un questionnaire administré ce que l'institut de recherche qui mène l'enquête entend par genre, identité de genre, orientation sexuelle, etc. En conséquence, proposer des traductions adéquates et correctes si les questionnaires sont disponibles en plusieurs langues.
- **Principe d'autodétermination** : « [Respect identity and autonomy](#) »<sup>73</sup>.  
La collecte de données doit permettre aux personnes interrogées de s'auto-identifier dans la mesure du possible. Par conséquent, les questions/les catégories devraient être les moins restrictives possible.
- Toujours favoriser la « **two-step approach** » si des questions sur l'assignation à la naissance s'avèrent pertinentes (cf. Principe de parcimonie).
- Donner la possibilité aux répondant·e·s de **voir tout le questionnaire**, il faudrait éviter les questions obligatoires pour pouvoir passer à la section suivante.

### Recommandations axées sur le cadre de la recherche

- **Principe de l'inclusion**<sup>74</sup> : « [If We're Not Counted, We Don't Count](#) »<sup>75</sup>.  
S'engager auprès d'autres institutions de recherche et de collecte de données et montrer l'utilité sociale d'une collecte sensible à la diversité sexuelle et de genre.
- L'importance du **langage inclusif** : Dans un souci de cohérence, le questionnaire ne peut pas refléter la diversité et motiver des répondant·e·s diversifiée·e·s, s'il est rédigé dans le masculin générique. Le gouvernement et ses ministères jouent un rôle moteur et doivent servir d'exemple.
- Encourager la réalisation **d'études spécifiques** sur les sujets LGBTIQ+ (santé, éducation, violence) et des études sur les expériences L·G·B·T·I·Q+ **particulières** (comportement à risque des MSM, vécus trans et non-binaires) pour éviter que les sujets LGBTIQ+ ne soient dilués dans des études généralistes qui – au mieux – poseront l'une ou l'autre question sur le sujet. En même temps, créer les outils pour mesurer de façon transversale les vécus LGBTIQ+ et non-binaires dans les enquêtes en population générale.
- Réaliser davantage **d'études qualitatives** sur la question LGBTIQ+ et la non-binarité. Pour l'instant, dans les enquêtes *quantitatives* qui recensent des données non-binaires, la conclusion est inévitablement que le nombre de répondant·e·s est « négligeable », car trop faible. Au lieu de systématiquement *invalider* les réponses quantitativement, il faudrait réfléchir si une approche

<sup>71</sup> National Academies, 2023, *Measuring Sex*, p.38.

<sup>72</sup> Ibid., p.37.

<sup>73</sup> Ibid., p.38.

<sup>74</sup> Ibid., p.37.

<sup>75</sup> LGBT Foundation, 2021. *Good practice guide to monitoring sexual orientation and trans status. If We're Not Counted, We Don't Count*. <https://lgbt.foundation/help/how-to-ask-about-sexuality-and-gender-identity/>, consulté le 20.12.2024.

quantitative est la meilleure façon de **faire parler** une population « minoritaire ». La non-binarité est un concept « nouveau »<sup>76</sup>, qui remet en question le paradigme de la différence des sexes binaire qui prévaut depuis des siècles<sup>77</sup>. La sociologie et les autres sciences sociales aussi doivent s'adapter à cette nouvelle réalité et se donner les méthodes d'enquêter différemment.

- Accepter le processus du « **trial and error** ». Face à un sujet complexe et une mission ambitieuse qui nécessite créativité et flexibilité de la part de toute une série d'acteurs institutionnels, personne ne s'attend à ce que tout se fasse correctement dès le premier essai. Dans ce sens, il faut rester flexible et adapter les méthodes de recueil de données.
- **Keep calm** et consultez les expert·e·s des domaines concernés. Ces personnes peuvent relever des points aveugles et/ou problématiques en lien avec le recueil et l'exploitation de données.

## 8. Conclusion

Tout au long de cette réflexion, nous avons voulu montrer la pertinence de poser un regard critique sur les catégories de genre et de sexualité dans la mesure statistique et la collecte de données. Cette réflexion amène aussi à questionner la notion de « sexe » et si elle est toujours « up to date » pour refléter la diversité des personnes qui composent une société. Il ne s'agit cependant pas de remplacer « sexe » par genre et le tour est joué. La question de la non-binarité, des catégories de « sexe » et de genre, de la sexualité est complexe. Elle demande une réflexion substantielle sur sa mise en œuvre et ses implications pour la recherche, le droit, l'action politique et sociale.

L'Observatoire de l'Égalité entre les genres s'est déjà donné un nom qui reflète la diversité des genres et le MEGA a élargi ses compétences à la question LGBTIQ+ à côté des politiques d'égalité femmes-hommes. Avec sa volonté d'intégrer la non-binarité dans le recueil de données, il joue un rôle précurseur pour inspirer d'autres institutions, ministères et services – au Luxembourg, comme ailleurs.

---

<sup>76</sup> En réalité, la non-binarité en tant qu'idée n'est pas nouvelle, vu que la non-conformité de genre existe à travers l'histoire. Cependant, politiquement parlant, elle est plutôt nouvelle, car elle est réclamée par des personnes qui l'incorporent et la matérialisent : Maillet, Clovis, 2020. *Les genres fluides. De Jeanne d'Arc aux saintes trans.* Éditions Arkhê.

<sup>77</sup> Laqueur, Thomas, 1990. *Making Sex: Body and Gender from the Greeks to Freud.* Harvard University Press.

## 9. Bibliographie

### Cadre européen

**Commission Implementing Regulation (EU) 2017/543** of 22 March 2017 laying down rules for the application of Regulation (EC) No 763/2008 of the European Parliament and of the Council on population and housing censuses as regards the technical specifications of the topics and of their breakdowns. Official Journal of the European Union, L78, 23.3.2017, p. 13–58.

**European Commission**, Subgroup on Equality Data of the High-Level Group on Non-Discrimination, Equality and Diversity, 2023. *Guidance note on the collection and use of data for LGBTIQ equality*. Publications Office of the European Union.

**European Commission**, 2020. *Union of Equality: LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025*.

**European Institute for Gender Equality (EIGE)**, 2024. *Quality considerations for EIGE's Gender Statistics Database (2nd edition): Evolving trends in producing gender equality data and intersectional perspectives*. Publications Office of the European Union.

**Feiler, Lukas et al.**, 2024. *The protection of gender identity under the GDPR*.  
<https://www.connectontech.com/the-protection-of-gender-identity-under-the-gdpr-2/>, consulté le 20.12.2024.

**Office of the High Commissioner for Human Rights**, 2018. *A Human Rights-Based Approach to Data. Leaving no one behind in the agenda for sustainable development*. United Nations.

**Regulation (EU) 2016/679** of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, and repealing Directive 95/46/EC (General Data Protection Regulation). Official Journal of the European Union, L119, 4 May 2016.

**Regulation (EC) No 763/2008** of the European Parliament and of the Council of 9 July 2008 on population and housing censuses. Official Journal of the European Union, L218, 13 August 2008, p.14-20.

### Références d'institutions internationales

**Directeur de l'état civil du Québec**, *Changement de la mention du sexe*.  
<https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/changement-Sexe.html>, consulté le 20.12.2024.

**Government of Canada**, *2SLGBTQI+ terminology – Glossary and common acronyms*.  
<https://www.canada.ca/en/women-gender-equality/free-to-be-me/2slgbtqi-plus-glossary.html>, consulté le 20.12.2024.

**Institute of Medicine (US), Committee on Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Health Issues and Research Gaps and Opportunities**, 2011. *The Health of Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender People: Building a Foundation for Better Understanding*. The National Academies Press.  
<https://doi.org/10.17226/13128>.

**National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine**, 2022. *Measuring Sex, Gender Identity, and Sexual Orientation*. The National Academies Press. <https://doi.org/10.17226/26424>.

**Parlement du Canada**, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, Projet de loi C-16, sanctionné le 17 juin 2017.* <https://www.parl.ca/documentviewer/fr/42-1/projet-loi/c-16/sanction-royal>, consulté le 20.12.2024.

**Social Security Administration**, *Gender Identity.* <https://www.ssa.gov/people/lgbtqi/gender-identity.html>, consulté le 20.12.2024.

**Statistique Canada**, *Le Quotidien, 27 avril 2022.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/dq220427b-fra.htm>, consulté le 20.12.2024.

**U.S. Department of State**, *X Gender Marker Available on U.S. Passports Starting April 11.* <https://www.state.gov/x-gender-marker-available-on-u-s-passports-starting-april-11/>, consulté le 20.12.2024.

**Zetoony, David A.**, 2023. *Defining ‘sensitive data’: How do different states treat questions of gender and sexuality ?* <https://natlawreview.com/article/defining-sensitive-data-how-do-different-states-treat-questions-gender-and>, consulté le 20.12.2024.

## Offices nationaux des statistiques

**National Statistics Office Malta.** <https://nso.gov.mt/>, consulté le 20.12.2024.

**Statistisches Bundesamt**, *ZENSUS2022.* [www.zensus2022.de](http://www.zensus2022.de) , consulté le 20.12.2024.

**Statistique Canada**, *Recensement de la population.* <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm?MM=1>, consulté le 20.12.2024.

**Statistics Denmark.** <https://www.dst.dk/en>, consulté le 20.12.2024.

**Statistics Netherlands – CBS.** <https://www.cbs.nl>, consulté le 20.12.2024.

**Statistic Norway.** <https://www.ssb.no/en>, consulté le 20.12.2024.

**United States Census Bureau.** <https://www.census.gov>, consulté le 20.12.2024.

## Etudes et rapports LGBTIQ+

**American Institute of Bisexuality – bi.org**, (n.d.) *The AIB – Model.* <https://bi.org/en/101/AIB-model>, consulté le 20.12.2024.

**Eurocentralasian Lesbian\*Community - EL\*C**, Mestre i Mestre R., De Vido S., 2024. *Lesbianising the Istanbul Convention. Research on the Implementation of the Convention to Protect LBTI Women.* <https://lesbiangenius.org/lesbian-analysis-of-the-istanbul-convention>, consulté le 20.12.2024.

**LGBT Foundation**, 2015. *Ethical research: good practice guide to researching LGBT communities and issues.* <https://lgbt.foundation/conducting-and-supporting-research/>, consulté le 20.12.2024.

**LGBT Foundation**, 2021. *Good practice guide to monitoring sexual orientation and trans status. If We're Not Counted, We Don't Count.* <https://lgbt.foundation/help/how-to-ask-about-sexuality-and-gender-identity/>, consulté le 20.12.2024.

**SOS Homophobie**, (s. d.). *Hétéronormativité ou hétérocentrisme.* <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions/heteronormativite-ou-heterocentrisme>, consulté le 20.12.2024

**TGEU – Transgender Europe e.V.**, 2021. *Trans Rights Are Human Rights: Dismantling Misconceptions About Gender, Gender Identity & the Human Rights of Trans People*. <https://tgeu.org/trans-rights-are-human-rights/>, consulté le 20.12.2024.

**Trachman, Mathieu & Lejbowicz, Tania**, 2018. Des LGBT, des non-binaires et des cases. Catégorisation statistique et critique des assignations de genre et de sexualité dans une enquête sur les violences. *Revue française de sociologie*, Vol. 59(4), 677-705. <https://doi.org/10.3917/rfs.594.0677>.

**Williams Institute on Sexual Orientation and Gender Identity Law and Public Policy**, Bianca D.M. Wilson & Ilan H. Meyer, 2021. *Nonbinary LGBTQ Adults in the United States*. <https://williamsinstitute.law.ucla.edu/publications/nonbinary-lgbtq-adults-us/>, consulté le 20.12.2024.

## Diverses études qui analysent le genre

**Abramowski, Ruth**, 2020. *Das bisschen Haushalt: Zur Kontinuität traditioneller Arbeitsteilung in Paarbeziehungen – ein europäischer Vergleich*. Verlag Barbara Budrich. <https://doi.org/10.2307/j.ctv16f6ck1>.

**Hamel, Christelle**, 2020. *Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés*. <https://www.defenseurdesdroits.fr/etudes-violences-intrafamiliales-les-filles-et-les-jeunes-lgbt-plus-touches-362>, consulté le 20.12.2024.

**Hoan, Emily & Macdonald, Geoff**, 2024: “*Sisters Are Doin’ It for Themselves*”: Gender Differences in Singles’ Well-Being. *Social Psychological and Personality Science*, 0(0). <https://doi.org/10.1177/19485506241287960>.

**Lopes Ferreira, Joana ; Mendes, Felipe G ; Catunda, Carolina**, 2024. *Social context of school-aged children in Luxembourg – Report on the Luxembourg HBSC Survey 2022*. University of Luxembourg.

**Wicky, Lucie**, 2024. *Les violences sexuelles subies par les hommes en France*. Paris (Institut National d'Etudes Démographiques) : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). <http://hdl.handle.net/20.500.12204/EQMkpMBGHEcdMY0eAq4>. Thèse soutenue le 15 novembre 2024

## Théories sur le genre et les sexualités – ouvrages pour un aperçu global

**Beaubatie, Emmanuel**, 2022. *Aux frontières du genre. Non-binarité et transformations de l’ordre sexué*. Monde Commun, vol. 2, n° 7, 2022, p. 32-47.

**Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre & Revillar, Anne**, 2020. *Introduction aux études sur le genre*. De Boeck Supérieur.

**Olivia Bui-Xuan (dir.)**, 2023. *Le(s) droit(s) à l’épreuve de la non-binarité*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie.

**Butler, Judith**, 1990 (1<sup>ère</sup> éd.). *Gender Trouble*. Routledge.

**Chetcuti Natacha**, 2010. *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité, représentation de soi*. Payot.

**Clair, Isabelle**, 2012 (1<sup>ère</sup> éd.). *Sociologie du genre*. Armand Colin.

**Clair, Isabelle**, 2023 (2e éd.). *Sociologie du genre*. Armand Colin.

**Fausto-Sterling, Anne**, 2000. *Sexing the body*. Basic Books.

**Fausto-Sterling, Anne**, 2000. *The five sexes, revisited*. The Sciences, July/August 2000, p.19-23.

**Kaabour, Marwan (ed.)**, 2024. *The Queer Arab Glossary*. Saqi Books.

**Katz, Jonathan Ned**, 2007 (2e éd.) *The Invention of Heterosexuality*. The University of Chicago Press.

**Halperin, David M.**, 1989. *Is There a History of Sexuality?* History and Theory, vol. 28, no. 3, 1989, p. 257–274. JSTOR, <https://doi.org/10.2307/2505179>.

**Héritier-Augé, Françoise**, 1996. *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*. Éditions Odile Jacob.

**Héritier-Augé, Françoise**, 2002. *Masculin Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Éditions Odile Jacob

**Jackson, Stevi**, 1999. *Heterosexuality in Question*. SAGE Publications.  
<https://doi.org/10.4135/9781446217382>.

**Laqueur, Thomas**, 1990. *Making Sex: Body and Gender from the Greeks to Freud*. Harvard University Press.

**Maillet, Clovis**, 2020. *Les genres fluides. De Jeanne d'Arc aux saintes trans*. Éditions Arkhê.

**Monro, Surya**, 2019. *Non-binary and genderqueer: An overview of the field*. International Journal of Transgenderism, 20(2–3), 126–131. <https://doi.org/10.1080/15532739.2018.1538841>.

**Peyre, Évelyne & Wiels, Joëlle**, 2015. *Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogues entre biologies et sciences sociales*. Éditions La Découverte, Recherches.

**Pearo, Massimo**, 2014. *Le Moment politique de l'homosexualité*. Presses universitaires de Lyon.  
<https://doi.org/10.4000/books.pul.4362>.

**Raz, Michal**, 2023. *Intersexes : du pouvoir médical à l'autodétermination*. Éditions Le Cavalier Bleu.

**Rich, Adrienne**, 2003. *Compulsory Heterosexuality and Lesbian Existence*. Journal of Women's History, 15(3), p. 11 – 48. Publié pour la première fois en 1980, The University of Chicago Press. p. 631-66.

**Richard, Gabrielle**, 2024. *Protéger nos enfants*. Editions Binge, Sur la Table.

**Tin, Louis-Georges**, 2008. *L'Invention de la culture hétérosexuelle*. Éditions Autrement, Sexe en tout genres.

**Wallach Scott, Joan**, 2009. *Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ?* Traduit de l'anglais par Nicole G. Albert. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0005>.

**Warner, Michael**, 1993. *Fear of a queer planet: Queer politics and social theory*. University of Minnesota Press.

**Wittig, Monique**, 1992. *The straight mind and other essays*. Beacon Press.